

CHAMBRE DES COMMUNES
Le MARDI 8 octobre 1968

Il est résolu,—Que le comité permanent des privilèges et élections soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Aiken,	Kaplan,	Richard,
Benjamin,	MacGuigan,	Ritchie,
Cafik,	Marceau,	Ryan,
Downey,	Mazankowski,	Sullivan,
Fortin,	Peddle,	Trudel,
Howard (<i>Skeena</i>),	Portelance,	Valade—20.
Jerome,	Prud'homme,	

Le MERCREDI 16 octobre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Laflamme soit substitué à celui de M. Kaplan sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et élections.

Le MERCREDI 16 octobre 1968

Il est ordonné,—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal révisé de 1968-1969 concernant le Directeur général des élections et le Commissaire à la représentation soient retirés du comité des subsides et déferés au comité permanent des privilèges et élections.

Le VENDREDI 18 octobre 1968

Il est ordonné,—Que la question de fond du Bill C-16, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Droit de vote des étudiants), soit déferée au comité permanent des privilèges et élections.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.